

Complémentaires SDH-PH

Dernière mise à jour : 21-02-2016

Signature unanime des organisations syndicales SDH-PH de l'accord "frais de santé-prévoyance" .

A l'origine : Une mission d'expertise financée par le CE pour étudier les systèmes complémentaires SDH-PH.
Dans un deuxième temps : Les évolutions législatives (contrats responsables + mutuelles obligatoires) ainsi que l'ancienneté de notre accord d'entreprise nous ont amené à orienter l'expert vers une assistance à la renégociation de notre accord SDH-PH.

Les salariés SDH-PH sont maintenant couverts par un contrat santé famille obligatoire non cadres et cadres pris en charge respectivement à hauteur de 90% et 80% par l'employeur.